

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4477**

commune (s) : Mions

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit de la Femme morte, rue Salvador Allende et appartenant à l'Association des parents et amis de la roue libre

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Frih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 septembre 2013**Décision n° B-2013-4477**

commune (s) : Mions

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit de la Femme morte, rue Salvador Allende et appartenant à l'Association des parents et amis de la roue libre**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située lieu-dit de la Femme morte, rue Salvador Allende à Mions, appartenant à l'Association des parents et amis de la roue libre, représentée par monsieur Dacquin et nécessaire à la constitution d'un périmètre de protection rapproché du puits de captage d'eau potable Sous la roche.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, cadastrée ZE 53 et d'une superficie de 1 050 mètres carrés.

Aux termes du compromis, l'Association des parents et amis de la roue libre céderait ledit terrain au prix de 1 500 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 1 500 €, d'une parcelle de terrain cadastrée ZE 53, pour une superficie de 1 050 mètres carrés, appartenant à l'Association des parents et amis de la roue libre, située lieu-dit de la Femme morte, rue Salvador Allende à Mions et nécessaire à la constitution d'un périmètre de protection rapproché.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P20 - Eau potable, individualisée sur l'opération n° 1P20O1826, le 14 janvier 2013 pour la somme de 513 648 €.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2013 - compte 2111 - opération n° 1P20O1826, à hauteur de 1 500 € pour l'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.